

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 11 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 40

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : PEP 63 – association des pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 19 avril 2017.

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme est une association d'Education Populaire dont le projet associatif est basé sur des valeurs de solidarité, laïcité et de droit à l'éducation pour tous.

A ce titre, l'association œuvre dans les domaines social et médico-social (IME, SESSAD entres autres) et de l'éducation et des loisirs (assistance pédagogique à distance, école itinérante, service vacances, classes découverte...).

L'association a déposé une demande d'aide au titre de l'année 2017, en retard par rapport aux dates fixées par la commune.

Aussi et afin de poursuivre le soutien de la Commune à cette association, il est proposé de lui accorder une aide d'un montant de 200 euros, prélevé sur le fonds d'initiatives scolaires. Le solde du Fonds d'initiatives scolaires sera de 1000 euros.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 200 € à l'association PEP 63 – Pupilles de l'Enseignement public du Puy-de-Dôme.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL